

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT
LE MARDI 2 JUILLET 2024 À 19H30
À la salle du conseil municipal
Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls**

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

M. Laplante invite l'assistance à tenir un moment de silence en mémoire de M. Michel Côté, maire de Béthanie, décédé le 29 juin 2024.

117-07-2024

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

118-07-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2024

Il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2024.

Adoptée

119-07-2024

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	87 555.05\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 690.85\$
VOIRIE MUNICIPALE	24 255.81\$
HYGIÈNE DU MILIEU	37 799.85\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 305.08\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	2 729.31\$
LOISIRS ET CULTURE	10 036.57\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	505.89\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2024:	168 878.41\$

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juillet 2024 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

120-07-2024

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de juin 2024 et de ceux à venir en juillet 2024.

Travaux de nettoyage par hydro-pression

Les postes de pompage et une partie réseau pluvial de la rue Ste-Marguerite, Gardner, ont été nettoyés par hydro-pression.

Branchement égout rue St-Louis

Il y aura un raccordement à compléter pour une nouvelle construction dans la partie actuellement en gravier, pour le lot #4 197 466.

Inspection préventive pour les pompes des postes de pompage

L'inspection préventive des 3 postes de pompage a été complétée. Des réparations ont été faites à certaines pompes. Pas de changement à planifier.

Aire d'observation des chutes : réparation à planifier

Le directeur informe les élus que plusieurs madriers ont été changés mais que des poutres semblent également pourries. Il est recommandé de consulter Michel Beaugard pour évaluer l'état de la structure et faire un suivi.

Fermeture fossé au 41, rue Ste-Marguerite

Une demande de fermeture de fossé au 41, rue Ste-Marguerite a été adressée. Un plan détaillé des travaux planifiés est demandé avant de statuer sur cette demande de fermeture.

Demande de raccordement au réseau d'égout pour le lot #6 631 109 rue Duval

Une nouvelle construction sur le lot #6 631 109 nécessite un raccordement au réseau d'égout sanitaire de la rue Duval. L'asphalte devra être coupé.

Inspection annuelle du balai mécanique

Le balai mécanique va passer à l'inspection annuelle requise pas la SAAQ.

Reprofilage des fossés rue St-André

Des travaux d'excavation seront nécessaires pour reprofiler les fossés sur la rue St-André et éviter que l'asphalte se désagrège. Le tout sera fait en juillet.

Ponceaux rue Marie-Paule

Les travaux visant le remplacement de ponceaux sur la rue Marie-Paule seront faits en juillet. Le regard ayant été arraché cet hiver par les opérations de déneigement, sera également réparé.

Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis par le service d'inspection des bâtiments, ont été remises aux élus.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juin 2024

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juin 2024 est remise aux élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement. M. Daniel Roy informe les élus qu'à la RIAM, le dg a annoncé qu'il prendra sa retraite bientôt.

M. Pierre Larivière dépose ses rapports écrits en lien avec sa participation aux réunions de la CDRN et de Projet Espace Roxton.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

Aucune résolution n'est adoptée suivant une intervention de M. Réjean Bédard, concernant les normes sur le bruit.

121-07-2024

Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2023 a été publié le 18 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2023 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un déficit de fonctionnement de l'exercice de 60 050\$ et un excédent de fonctionnement non affecté de 77 210\$ (données non consolidées avec les régies);

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Adoptée

122-07-2024

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT QUE le maire faire état de son « Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 » :

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard

Second par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 et d'en faire un publipostage qui sera distribué à toutes les adresses de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Qu'une publication sur le site internet de la municipalité soit également prévue.

Adoptée

123-07-2024

SPE valeur assurable : offre de services pour fins d'assurances afin d'établir le coût de remplacement du garage municipal

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par SPE Valeur Assurable au montant de 750\$, afin d'établir la valeur de remplacement du garage municipal situé au 21, rue du Marché à Roxton Falls, pour fins d'assurances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par SPE Valeur assurable, au montant de 750\$, afin de procéder à l'établissement de la valeur de remplacement du garage municipal, le tout tel que soumis dans l'offre de service présentée en date du 2 mai 2024.

Adoptée

Édition de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres : nouvelles obligations aux autorités municipales

La directrice générale informe les élus de l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*. Cette nouvelle loi amène ou modifie des obligations pour les autorités municipales. De nouveaux paramètres d'encadrement de la déclaration d'état d'urgence local et la démarche

préconisée pour aviser le Ministère de la sécurité publique, lorsqu'un sinistre survient sur le territoire d'une municipalité ou y est imminent, sont des thèmes abordés dans la nouvelle loi. Les développements sont à suivre.

124-07-2024

Planification des travaux d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas : estimé pour la réalisation des travaux à venir et identification des besoins en refinancement

CONSIDÉRANT QU'un estimé visant la planification des travaux d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas a été demandé aux Services EXP Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les Services EXP Inc. ont produit un estimé sommaire, puisque l'estimation officielle ne pourra être déposée avant le mois de septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé budgétaire visant le pavage des rues des Pins et des Lilas (incluant travaux de préparation) est au montant de 230 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt pour le développement domiciliaire vient à échéance le 10 septembre 2024 et qu'il faut identifier dès maintenant les besoins en financement, ce qui signifie qu'il faut savoir si un montant en capital sera appliqué au refinancement;

CONSIDÉRANT les résultats financiers au 31 décembre 2024 ainsi que la situation financière générale de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refinancer 100% de la dette en lien avec le règlement d'emprunt 03-2014, soit la somme de 219 800 \$.

Adoptée

Vélo Québec – La Route Verte : suivi

La rencontre virtuelle qui devait avoir lieu en après midi du 2 juillet a été annulée.

Mini Grange-Fabriqueur de remise : information et suivi

Le projet de construction piloté par M. Wesley Penner est présentement en attente et la transaction d'achat n'est pas encore complétée. Pour ce qui est des travaux visant le raccordement au réseau d'égout, il faudra obtenir une permission de voirie afin de procéder à des travaux de forage. À suivre.

125-07-2024

Projet de construction résidentielle de M. Sylvain Hevey et Mme Johanne Demers sur la rue St-Louis : raccordement réseau d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la résolution #112-06-2024 mentionne « Que la question du raccordement au réseau d'égout fasse éventuellement l'objet d'une entente, dans l'éventualité où les propriétaires décident d'aller de l'avant avec leur projet de construction »;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du projet, un raccordement standard peut être réalisé à partir de la rue St-Louis pour desservir le projet de construction;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas conclure d'entente particulière pour l'établissement du raccordement au réseau d'égout sanitaire de la future propriété de M. Sylvain Hevey et Mme Johanne Demers sur la rue St-Louis, puisque la tarification standard s'appliquera aux travaux.

Adoptée

126-07-2024

Système de chauffage/ventilation de l'immeuble de la garderie : offre de services de Cimon Bouchard Inc. pour réparation

Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Cimon Bouchard Inc. visant la réparation du système de chauffage/ventilation de l'immeuble de la garderie, au montant de 1 500\$ plus taxes.

Adoptée

127-07-2024 Projet de Règlement #04-2024, visant la soustraction du territoire de la municipalité du Village de de Roxton Falls au 1^{er} alinéa de l'article 94 du projet de loi 31 (aménagement d'un logement accessoire dans un bâtiment principal résidentiel) : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Lynda Cusson, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement #04-2024, visant la soustraction du territoire de la municipalité du Village de de Roxton Falls au 1^{er} alinéa de l'article 94 du projet de loi 31.

Le règlement a pour objet de soustraire le territoire de la Municipalité de l'autorisation de plein droit, pour certains logements accessoires, prévue à l'article 94 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (P.L. 31) et qu'en conséquence, la réglementation d'urbanisme continue et continuera de s'appliquer à ce type d'usage et d'aménagement.

Adoptée

128-07-2024 Projet de Règlement #04-2024, visant la soustraction du territoire de la municipalité du Village de de Roxton Falls au 1^{er} alinéa de l'article 94 du projet de loi 31 (aménagement d'un logement accessoire dans un bâtiment principal résidentiel) : Adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement #04-2024, visant la soustraction du territoire de la municipalité du Village de de Roxton Falls au 1^{er} alinéa de l'article 94 du projet de loi 31, est déposée et que le projet fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE pour l'adoption du présent règlement, les dispositions de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne s'appliquent pas au processus qui y est lié et ce, tel que le prévoit le 4^e alinéa de l'article 94 du P.L. 31;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement peut être soumis pour adoption finale à une séance ultérieure du conseil municipal, sans autre formalité légale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du projet de règlement #04-2024, visant la soustraction du territoire de la municipalité du Village de de Roxton Falls au 1^{er} alinéa de l'article 94 du projet de loi 31.

Adoptée

129-07-2024 Premier projet de règlement #05-2024, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, par le conseiller Jonathan Bédard, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #05-2024, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

Ce règlement a pour but de permettre les industries de classe B dans la zone mixte numéro 201 et d'encadrer l'étalage de produits finis de grande envergure des usages commerciaux de vente au détail.

Adoptée

130-07-2024 Premier projet de règlement #05-2024, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement #05-2024, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour but de permettre les industries de classe B dans la zone mixte numéro 201 et d'encadrer l'étalage de produits finis de grande envergure des usages commerciaux de vente au détail ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #05-2024, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée, le lundi 5 août 2024, à 18h30, le tout tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

131-07-2024

Projet de règlement #03-2024, relatif à la citation du bâtiment sis au 304, rue Notre-Dame (église Saint-Jean-Baptiste) à Roxton Falls, incluant le terrain occupé par ce bâtiment : adoption d'un projet corrigé

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement modifié est soumis pour approbation au conseil, lequel projet sera utilisé pour poursuivre la démarche de citation du bâtiment sis au 304, rue Notre-Dame (église Saint-Jean-Baptiste) à Roxton Falls, incluant le terrain occupé par ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4, au 3^e élément, le mot « pavée » doit être retiré de la phrase afin de lire : les allées d'arbres matures et l'allée centrale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #03-2024 tel que présenté et modifié, relatif à la citation du bâtiment sis au 304, rue Notre-Dame (église Saint-Jean-Baptiste) à Roxton Falls, incluant le terrain occupé par ce bâtiment.

Adoptée

132-07-2024

Projet intégré de la rue de l'Église (matricule 8048-98-2380) : dépôt du plan infrastructure, gestion des eaux pluviales et aménagement

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9167-5637 Québec Inc., propriétaire de l'immeuble portant le matricule 8048-98-2380 (lots 4 202 481 à 4 202 491), soumet à l'attention du conseil le plan intitulé « Projet multi-logements rue de l'Église, Roxton Falls – Plan infrastructure, gestion des eaux pluviales et aménagement », préparé et scellé en date du 25 juin 2024 par M. Dave Williams, ingénieur, portant le numéro GC03701-CI01;

CONSIDÉRANT QUE le plan présente l'implantation de 6 immeubles sur le terrain situé sur la rue de l'Église, ainsi que les détails techniques concernant la gestion des eaux pluviales et sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des eaux pluviales du projet sera assurée par un bassin de rétention sous-terrain situé sur le terrain du propriétaire des immeubles et que l'eau sera acheminée via une conduite d'eau pluviale à aménager dans l'emprise de la piste cyclable (lot #3 842 392) et un regard situé sur le terrain du poste de pompage Duchaineau (lot #3 842 738), les deux lots étant la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une portion de la conduite pluviale à aménager doit passer également sur le lot #3 842 747;

CONSIDÉRANT QUE les eaux sanitaires seront acheminées à la conduite municipale (situé en servitude sur le lot 3 842 747), via une servitude à obtenir sur le lot #3 842 747, afin de pouvoir traverser ce lot et rejoindre la conduite municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu des avis techniques favorables, de la part des ingénieurs de la firme Les Services EXP Inc., démontrant que les infrastructures municipales concernées par le projet disposent des capacités nécessaires pour accueillir les débits générés par le projet intégré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- 1- Accepter le plan intitulé « Projet multi-logements rue de l'Église, Roxton Falls – Plan infrastructure, gestion des eaux pluviales et aménagement », préparé par M. Dave Williams, ingénieur, portant le numéro GC03701-CI01, lequel projet est planifié sur la propriété de la compagnie 9167-5637 Québec Inc. et portant le matricule 8048-98-2380;
- 2- Accorder une servitude au propriétaire du terrain portant le matricule 8048-98-2380, sur les lots #3 842 392 et #3 842 738 appartenant à la municipalité, afin qu'il puisse procéder à l'aménagement d'une conduite visant la gestion des eaux pluviales du projet intégré et aux regards nécessaires. Une description technique ainsi qu'une servitude enregistrée, seront également à élaborer ultérieurement et aux frais du propriétaire;
- 3- Autoriser le promoteur à débiter les travaux, conditionnellement à :
 - a. L'obtention et la remise à la municipalité, de l'acte de servitude signé et enregistré sur le lot #3 842 747, visant l'aménagement de la conduite d'eaux usées devant être raccordée à la conduite municipale (propriété de M. Denis Boyer et Mme Kathleen Boyer);
 - b. L'obtention et la remise à la municipalité d'une autorisation émise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) ou une déclaration de conformité adressée au MELCCFP, dans la mesure où une telle autorisation ou déclaration de conformité est nécessaire ou, le cas échéant, une confirmation de la firme d'ingénieurs mandatée par le promoteur, à l'effet qu'une telle autorisation ou déclaration de conformité n'est pas nécessaire;
 - c. L'obtention du permis de la MRC d'Acton, concernant l'évacuation des eaux pluviales.

Adoptée

133-07-2024 Projet de développement rue Notre-Dame : suivi concernant la demande d'ouverture de rue auprès du MTMD – démarche à réaliser pour amélioration de la visibilité (cap de roc et triangles de visibilité)

CONSIDÉRANT QUE la demande adressée au MTMD concernant le déplacement de la limite de vitesse visant à permettre l'ouverture de la future rue sur la route 222, n'a pas encore été traitée par leur spécialistes;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD recommande d'analyser d'autres alternatives visant à améliorer la visibilité à la sortie de la future rue;

CONSIDÉRANT QUE le cap de roc présent sur le terrain au sud du projet de développement domiciliaire (sur le lot #3 843 066) pourrait être un enjeu dans ce dossier et qu'il est pertinent, à ce moment-ci, d'effectuer une approche auprès des propriétaires afin de valider avec eux la possibilité de retirer ce cap de roc;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par M. Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire et la directrice générale à entreprendre des démarches auprès des propriétaires du lot #3 843 066, visant à analyser avec eux la possibilité de réaliser des travaux pour le retrait du cap de roc, afin de pouvoir satisfaire aux exigences du MTMD et pour assurer une visibilité adéquate à la sortie de la future rue sur la route 222.

Adoptée

134-07-2024

Projet de développement domiciliaire de la rue Notre-Dame - suivi de la promesse d'achat/vente du lot #3 843 061 : demande de procéder à la transaction

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Huard Excavation Inc. souhaite pouvoir procéder à la transaction visant l'achat du lot #3 843 061, visé par la promesse d'achat/vente signée le 19 avril 2023 ainsi que son addenda signé le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'ils souhaitent unifier le projet au lot #6 030 955, dont ils sont maintenant propriétaires (actionnaires de la compagnie qui est propriétaire);

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de valider la question de la servitude d'égout à obtenir du propriétaire du lot #6 030 955, qui est maintenant la compagnie Gestion BHP Inc., dont les propriétaires de Huard Excavation Inc. sont actionnaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à effectuer les vérifications légales pertinentes à la réalisation de cette transaction. Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à entreprendre les démarches nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

Programme de subvention loisirs avec CLSC : suivi- rencontre prévue le 10 juillet 2024

La directrice générale informe les élus qu'il y aura une rencontre le 10 juillet avec le CLSC et la municipalité de Roxton Falls, de même que la municipalité de Béthanie et du Canton de Roxton, afin d'obtenir des informations supplémentaires au sujet du programme de subvention loisirs pour des enfants à besoins particuliers.

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 3 juillet 2024

135-07-2024

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h41.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

****Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***